

DÉPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
**Séance ordinaire du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018**

L'an **deux mille dix-huit**, le **vendredi neuf novembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :  
Brétislav **PAVLATA** (procuration Josette **BELLOQ**), Salim **KOÇ** (procuration Jean-Pierre **BACHÈRE**), Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Jean-Louis **COUTURIER** (procuration Jean **TOUZEAU**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absent(e)s excusé(e)s :  
Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Myriam **LECHARLIER**.

Absent :  
Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

N° 2018/09.11/01.1

**FINANCES :**  
**DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Madame Cyrille PEYPOUDAT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**Jean TOUZEAU, Maire, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que :**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret N° 2016-841 paru le 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit comporter les informations suivantes :

- \* les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'établissement de coopération intercommunale de regroupement,

- \* les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant des autorisations de programme,

- \* des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

En outre, dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport d'orientations comporte au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives :

- \* à la structure des effectifs,

- \* aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,

- \* à la durée effective du travail dans la commune.

Il doit présenter l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice à venir. Il peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité (ex bilan social).

Afin d'éclairer la préparation du Budget Primitif 2019 dont le vote est programmé le 14 décembre prochain, le débat d'orientations s'appuiera sur le rapport d'orientations budgétaires incluant :

- 1) la présentation des dispositions du Projet de Loi de Finances ayant un impact sur les finances des collectivités locales,
- 2) les évolutions attendues des principales ressources du budget communal 2019 (dotations et fiscalité),
- 3) les tendances estimées des principaux postes de dépenses (masse salariale, dette, charges de gestion, subventions avec un focus particulier sur les deux premiers postes),
- 4) les conséquences en terme de marge de manœuvre et d'autofinancement,
- 5) la présentation du programme d'investissement et ses conditions de financement (Annexe PPI).

## **1) PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES ET SES IMPACTS SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF) a été présenté le 24 septembre dernier, et poursuit actuellement son jeu de navette parlementaire entre Assemblée Nationale et Sénat, avec son lot d'amendements habituels, pour un vote définitif dans les derniers jours de décembre.

Ce PLF 2019 s'inscrit sans changement particulier dans la continuité de celui de 2018, qui avait posé les bases de nouvelles règles du jeu entre État et Collectivités Locales sur deux champs particuliers :

\* la poursuite de l'association des Collectivités Locales à l'effort de redressement des comptes publics, avec les objectifs de réduction du déficit national et de la dette publique, mais avec un changement de méthode fondamental : arrêt de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement en vigueur depuis 2014, mais avec en contrepartie un engagement des collectivités à limiter la progression de leurs dépenses (+ 1,2 % maximum chaque année) et leur endettement (engagement à formaliser obligatoirement par un contrat signé avec les Préfets locaux pour les 300 plus grosses collectivités),

\* la redéfinition de la structure de la fiscalité locale, avec la réforme de la Taxe d'Habitation (exonération pour 80 % des redevables étalée sur 3 ans) compensée aux collectivités sous forme de dégrèvement, engagée en 2018, mais qui doit s'accompagner d'une réforme plus large de la fiscalité locale, dans le cadre d'une loi spécifique annoncée pour le premier trimestre 2019 (et en particulier l'extension éventuelle de la suppression de TH pour l'ensemble des contribuables à partir de 2021 et une nouvelle répartition d'impôts locaux/nationaux vers les Collectivités Locales).

A côté de ces deux nouvelles orientations majeures engagées l'année dernière, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2019 confirme également la volonté permanente depuis plusieurs années de pratiquer une redistribution financière significative par le biais des dotations de péréquation (et notamment la Dotation de Solidarité Urbaine). Il reconduit de la même façon son soutien à l'investissement local par le maintien des enveloppes du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pour information, l'État retient les grandes hypothèses économiques suivantes pour la construction de son budget :

\* une croissance de + 1,7 %,

\* une inflation de + 1,4 % (après 1,8 % en 2018),

\* un déficit de 2,9 %, soit juste en-dessous de la barre théorique de 3 % à respecter, sachant que l'exercice 2019 est marqué par l'importance des réductions d'impôts qui minorent les recettes de l'État : coût de 40 milliards correspondant à la transformation du Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprises en réduction d'impôt permanente et de 6 milliards pour la deuxième année de suppression de la Taxe d'Habitation.

## **2) ÉVOLUTIONS ATTENDUES DES PRINCIPALES RESSOURCES DU BUDGET COMMUNAL**

### **A) Les Dotations (42 % des recettes)**

A la lecture du Projet de Loi de Finances, on peut estimer que la principale recette de la Ville, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), devrait continuer à progresser sur les mêmes bases que l'année dernière (de l'ordre de + 4 %), puisque l'augmentation globale de 180 millions affectée à la DSU et à la DSR est identique à celle attribuée en 2018.

A côté, on peut penser que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait progresser d'un minimum de + 1 %, sachant que la prise en compte de l'évolution démographique de la commune (+1.000 habitants estimés en 2019) sera contrebalancée par la contribution habituelle au financement de la péréquation nationale.

En revanche, les variables d'ajustement utilisées traditionnellement par l'État pour financer ses concours aux Collectivités Locales, se traduisant par des diminutions régulières des compensations de fiscalité, devraient être relativement épargnées en 2019 (ponction globale prévue inférieure de moitié à celle de 2018).

Enfin, on peut rappeler que la Ville est exonérée du fait de son statut de Ville DSU de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), qui est un autre outil de redistribution horizontale des ressources locales, auquel Bordeaux Métropole et ses communes membres contribuent.

## **B) Les recettes Fiscales (48 % des recettes)**

La principale recette repose naturellement sur le produit des impositions directes de Foncier Bâti et de Taxe d'Habitation (respectivement 7 millions et 5 millions environ).

Sur la TH les débats avaient été particulièrement animés l'année dernière avec les inquiétudes sur le mode de compensation financière qui allait être retenu par l'État. Celui-ci avait opté pour la pratique du dégrèvement et l'a confirmé pour 2019 : les collectivités votent leur produit de TH attendu en multipliant leurs bases par le taux communal et ce produit leur est versé -comme avant- par l'État, sachant que c'est lui qui se substitue aux redevables exonérés.

Concernant le taux, la réforme prévoit que le dégrèvement est assuré par l'État sur la base du produit 2017 et qu'ensuite, les collectivités conservent la possibilité d'augmenter leur taux de TH, mais que le surplus non dégrévé par l'État reste donc acquitté par le contribuable.

Cela dit la grande réforme fiscale annoncée pour le premier trimestre 2019 devrait a priori acter un dégrèvement total pour les redevables TH (y compris pour les 20 % non concernés aujourd'hui par la réforme ?), ce qui signifierait que les collectivités n'auraient plus aucun retour fiscal sur une éventuelle augmentation de taux dans l'avenir et que le produit de TH ne pourrait plus augmenter que par la seule progression physique et indiciaire des bases ...

Cette disparition du pouvoir de taux ne serait néanmoins guère préjudiciable à Lormont, engagée depuis plus de 20 ans dans une politique de gel des taux. On peut rappeler aussi que la Ville a souhaité conserver sa politique d'abattement, qui accorde en particulier un allègement de 15 % de la valeur locative à l'ensemble des contribuables TH de la commune (moins value de 750.000 € pour le budget).

A côté de l'impact de ces décisions nationales, nous pouvons faire au niveau communal l'estimation d'une progression de nos bases de l'ordre de + 2 %, assise sur la constatation de la production physique du nombre de logements livrés en 2018 (qui viennent augmenter les bases en 2019) et sur la revalorisation indiciaire des bases appliquée par l'État liée à l'inflation.

Par ailleurs, l'estimation de l'évolution du produit global est toujours réalisée à taux constants, gelés depuis désormais 21 ans. On peut rappeler qu'une augmentation de 1 % des taux représenterait une recette supplémentaire de 120.000 € environ.

Au titre des autres recettes de nature fiscale, on peut tabler sur une stabilité des droits de mutation, de la taxe locale d'électricité et de la taxe sur la publicité extérieure ; en revanche la dotation de croissance et de solidarité versée par Bordeaux Métropole devrait poursuivre sa baisse, à hauteur de - 5 %, liée d'une part à la stagnation globale de ses ressources fiscales et d'autre part à l'impact lissé sur 4 ans de la révision des critères d'attribution décidée en 2015.

### **C) Les Autres recettes (10 %)**

Les autres recettes sont constituées des produits reçus en subventions et participations diverses et en recettes issues des services offerts à la population.

En général leur évolution est relativement stable ; à noter simplement pour 2019 la poursuite du nombre de contrats aidés financés par l'État, dont le chiffre global devrait encore baisser de 200.000 à 130.000.

**Au final, à ce stade de la préparation budgétaire, il est donc envisagé une légère progression des recettes de fonctionnement pour 2019, de l'ordre de 2 %, amenée essentiellement par la péréquation et l'évolution des bases fiscales directes.**

## **3) TENDANCES DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES**

### **A) La Masse salariale (53 % des dépenses)**

Sur l'exercice en cours **2018**, on s'oriente vers une progression de la masse salariale de l'ordre de + **3,5 %**, soit + 600.000 € environ.

Pour **2019**, l'objectif serait de maintenir une progression similaire, en se basant sur les hypothèses suivantes :

- \* pas d'augmentation du point d'indice prévue à ce jour,
- \* reprise de l'application du Plan Parcours Carrières et Rémunérations (après une pause d'1 an en 2018),
- \* estimation minimale du Glissement Vieillesse Technicité (avancement à l'ancienneté et suite à réussite à concours et examens),

\* impact en année pleine du nouveau Régime Indemnitaire basé sur les Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP), sachant qu'il s'est appliqué sur les 4 derniers mois de l'année 2018,

\* effort particulier de renforcement des effectifs notamment sur le secteur scolaire avec l'augmentation du nombre de classes, ou sur la Police Municipale (même si l'augmentation globale du temps de travail aligné à 1.607 h par an doit permettre de limiter partiellement les remplacements pour absentéisme par exemple).

Toutes les informations détaillées sur la structure et l'évolution des effectifs sont contenues dans le dernier Rapport sur l'État de la Collectivité (ex Bilan social) arrêté à décembre 2017. Ce document a été présenté en Comité Technique en juin 2018 et disponible et consultable auprès du service des Ressources Humaines (il ne sera pas annexé à ce rapport d'orientations, considérant la lourdeur de son contenu -plus de 250 pages pour la Ville et le CCAS-).

## **B) La Dette (6 % des dépenses)**

Le poste de la Dette est particulièrement contenu : aucun emprunt nouveau mobilisé depuis février 2010 et les emprunts structurés contractés en 2007/2008 ont tous été sécurisés et transformés en taux fixe avec l'aide du Fonds de Soutien. Les plus exposés (le premier indexé sur le taux de change euro-franc suisse et le second indexé sur le taux d'intérêt court terme américain) ont été renégociés en 2016 et celui reposant sur l'écart entre les taux court et long terme français (au risque de dégradation qui était plus limité) a été refinancé début 2018.

L'encours de la dette est aujourd'hui composé de 7 emprunts, dont 88 % en taux fixe et 12 % en taux variable. Le taux moyen se situe à 2,7 %.

3 emprunts arriveront assez rapidement à extinction parmi eux (1 en 2019, 1 en 2020, 1 en 2021) et resteront ensuite les 4 emprunts (ex-structurés) auprès de la SFIL-CAFFIL (Société de Financement Local-Caisse Française de Financement Local).

Pour apprécier la capacité de désendettement d'une collectivité, l'État utilise un ratio qui rapporte son encours de dette restant dû à son épargne annuelle dégagée : ce ratio exprime le nombre théorique d'années d'épargne qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette si elle affectait l'intégralité de son épargne annuelle à cette tâche. L'État préconise aux collectivités de ne pas dépasser le seuil critique de 13 années et de se considérer en situation normale autour de 6/7 ans.

Actuellement, Lormont se positionne sur un ratio net tout à fait acceptable de 7 ans, déduction faite de l'aide du Fonds de Soutien qui couvre environ 1/3 de la dette.

L'annuité nette à rembourser sur les prochaines années (annuité brute – aide du Fonds de soutien déduite) se stabilise aux alentours de 1.500.000 € - 1.700.000 €, ce qui représente une charge inférieure à 5 % des recettes de fonctionnement.

La stratégie de dette pour 2019 repose sur l'objectif de continuer à éviter la mobilisation d'emprunt nouveau, en fonction notamment de l'autofinancement disponible, pour contribuer à faire baisser l'encours.

**L'annexe « Dette »** reprend en détail les indicateurs développés ci-dessus.

### **C) Les Dépenses de fonctionnement des services (24 %)**

Ce chapitre comprend les achats en fournitures et en prestations nécessaires à l'exécution des missions de la commune : fluides, entretien des bâtiments et du matériel, assurances, informatique, denrées pour la restauration, fournitures scolaires, prestations Temps d'Activité Périscolaire, spectacles culturels, acquisitions médiathèque, manifestations, etc ...

Comme chaque année, les Services sont sollicités pour rechercher et proposer des pistes d'économies par redéfinition d'actions ou réorganisation des missions, en lien avec leurs Elus et leurs Commissions.

Considérant que la masse salariale est censée progresser d'un minimum de 3,5 %, et que l'augmentation globale des dépenses doit être contenue à + 1,2 %, un effort de réduction des crédits sur ce chapitre est souhaité à hauteur de - 3 %. On sait déjà que certaines lignes seront réévaluées : ajustement des crédits dans le secteur du Scolaire en lien avec l'augmentation des effectifs, nouveaux loyers du poste de Police et de la DSTU mutualisée avec le Pôle Territorial Rive Droite, fluides et entretien du nouvel équipement de la Salle de Gymnastique Ladoumègue, externalisation de l'application de la réglementation sur la protection des données ... En revanche, des économies devraient être trouvées sur l'arrêt de la mission de suivi animation OPAH, le format « petite édition » des Foulées littéraires 2019, ou la fourniture des produits d'entretien par exemple.

### **D) Les Subventions (13 % des dépenses)**

Ce chapitre couvre les subventions en direction des Établissements Publics (principalement CCAS et SIVU Petite Enfance) et au bénéfice des Associations. Là aussi, il convient de tablez dans l'idéal sur une reconduction globale des engagements, sachant que CCAS et SIVU nécessiteront certainement une augmentation en lien avec la progression de leur masse salariale, à affiner en cours d'année, mais que certains autres partenaires demanderont une moindre contribution, par exemple Médianimation, qui s'est recentrée sur l'activité Correspondants De Nuit, avec participation financière des Bailleurs, ou le



Groupement d'Intérêt Public-Grand Projet de Ville, qui n'appellera pas de subvention pour la manifestation Panoramas en 2019.

**Au final, la Ville inscrira la progression de ses dépenses au BP dans une limite générale plafonnée à + 1,2 %, pour se conformer à l'objectif global ciblé par l'État.**

#### **4) LA MARGE DE MANŒUVRE ET L'AUTOFINANCEMENT**

L'annexe « Analyse financière » présente une analyse rétrospective et prospective des comptes de la commune sur la période 2012-2019. Les années 2012 à 2017 sont basées sur des chiffres exacts, issus des comptes administratifs, alors que l'exercice 2018 encore en cours n'est qu'estimatif et l'exercice 2019 prévisionnel.

On constate que l'épargne de gestion (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) est toujours restée sur la période comprise entre 3 et 4 millions, permettant de couvrir prioritairement la charge de la dette (stable autour de 1,6 million) et de proposer ainsi un disponible positif pour l'autofinancement. Cela dit, cette capacité d'autofinancement théorique n'a souvent été utilisée que partiellement, du fait que la section d'investissement était suffisamment alimentée par les subventions et les dotations (FCTVA notamment) pour couvrir les dépenses. La commune a donc non seulement évité tout recours à l'emprunt depuis 2010, mais aussi maintenu un excédent budgétaire global aujourd'hui supérieur à 5 millions.

Pour l'exercice en cours 2018, le premier marqué par l'injonction de limiter la progression des dépenses de fonctionnement à + 1,2 %, on se dirigerait en estimé plutôt vers une augmentation de + 2,5 %, expliquée principalement par l'évolution de la masse salariale, pour accompagner le développement des services à la population en augmentation (secteur scolaire en particulier) et la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire. Toutefois, il faut rappeler que ce seuil de + 1,2 % n'est qu'indicatif et que son dépassement peut être justifié par trois conditions que la Ville remplit : un territoire en augmentation de population (+ 4,5 % en 2018 et 2019), un territoire largement concerné par la géographie prioritaire Politique de la Ville (démonstrée par l'importance de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Politique de la Ville) et des économies réalisées dans un passé récent (- 1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement en 2017). Surtout, les deux objectifs majeurs imposés par l'État aux collectivités sont totalement respectés : une capacité d'épargne réelle puisque l'excédent budgétaire global est conforté et un autofinancement suffisant pour éviter tout recours à l'emprunt depuis 8 ans (auquel on pourrait ajouter le troisième point fort de la non augmentation des taux de fiscalité depuis 21 ans).

#### **5) LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est un document qui affiche les intentions de réalisation sur les années à venir, en présentant le coût d'objectif des différents projets, phasés dans le temps, et surtout leurs conditions de financement au regard des subventions attendues et de la capacité de la Ville à mobiliser de

l'autofinancement pour minorer au final le recours à l'emprunt, qui doit rester limité dans un objectif théorique de stabilisation de l'endettement.

Pour la période 2019–2022 (cf. **annexe « PPI »**), les opérations programmées concernent **2 projets majeurs** :

\* la reconstruction de la Piscine, dont le coût d'objectif est estimé à 11.000.000 €, avec un total de subventions espéré à 50 %,

\* la création de locaux scolaires pour répondre à l'augmentation des effectifs, avec une priorité sur l'École du Grand Tressan, financée par les subventions de droit commun de la Métropole et les participations des promoteurs privés du secteur dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP),

et **6 opérations d'envergure financière plus modeste** :

\* l'aménagement du Fil vert, subventionné à 80 %,

\* la requalification du secteur Montaigne, après la démolition des bâtiments et le déménagement des modulaires opérés en 2018,

\* l'aménagement d'un parc arboré sur le site de la résidence de santé Les Coteaux,

\* l'installation d'un Pôle d'écritures sur Valmont dans les locaux rénovés,

\* la réalisation d'un équipement public de quartier, dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) 2 sur Carriet,

\* la restructuration d'installations sportives, avec la réfection de la piste d'athlétisme et d'un terrain de sport.

Il faut mentionner également 2 projets particuliers :

\* l'extension de la Maison des Sports des Iris est inscrite à hauteur de 1.000.000 €, qui correspondrait à la part nette de financement apportée par la Ville, sachant que c'est Bordeaux Métropole aujourd'hui propriétaire de l'équipement qui assurera la maîtrise d'ouvrage,

\* la reconstruction de la Crèche collective sur le secteur Condorcet, mais qui n'apparaît pas dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI), puisque le maître d'ouvrage sera le SIVU, qui appellera la participation financière des deux Villes de Cenon et Lormont par le biais de leur subvention annuelle de fonctionnement.

A côté de ces opérations spécifiquement identifiées, le PPI intègre aussi naturellement les investissements réguliers sur le Patrimoine, les Espaces publics, les acquisitions de véhicules et matériels, ainsi que trois enveloppes particulières :

- \* la première dédiée aux aménagements obligatoires en terme de mise aux normes accessibilité,
- \* la deuxième affectée au développement de la vidéosurveillance sur le territoire communal,
- \* la troisième réservée à des projets conçus avec la participation citoyenne des habitants (intégrée au budget Gros Travaux sur Patrimoine).

Concernant les conditions de financement globales de ce PPI quadriennal, l'ensemble des dépenses projetées s'élèverait à 29.150.000 € HT, dont environ 43 % couvertes par des subventions. Les 19.878.000 € TTC restant à la charge de la Ville seraient financés sur la période par :

- \* 2.700.000 € de remboursement de TVA (par le Fonds de Compensation de la TVA),
- \* 2.000.000 € de dotations d'équipement que sont la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) et la TA (Taxe d'Aménagement, reversée par la Métropole, au régime nettement plus favorable qu'auparavant),
- \* 2.600.000 € d'autofinancement « obligatoire », tenant à l'amortissement réglementaire des acquisitions annuelles de matériel,
- \* 8.000.000 € d'autofinancement « volontaire » dégagé sur la section de fonctionnement, à raison d'une moyenne de 2.000.000 € par an, telle que projetée dans l'annexe Autofinancement,
- \* 600.000 € de produit de cessions foncières, attendus notamment du solde de la vente des terrains Carriet cédés à la Société d'Économie Mixte,
- \* et donc par différence, au titre de variable d'ajustement globale, un peu moins de 4.000.000 € d'emprunt nouveau, ce qui s'inscrit dans un objectif global de stabilisation de l'endettement puisque sur la période quadriennale, les montants de capital remboursé seraient quasiment égaux aux montants de capital emprunté.

Pour terminer, il convient également de rappeler qu'un PPI est un document **prévisionnel**, qui n'a de valeur qu'au moment où il est établi et susceptible d'être régulièrement actualisé et modifié en fonction :

- \* du coût d'objectif des dépenses (soumis au résultat aléatoire des appels d'offres et à l'actualisation des prix),
- \* du montant des subventions (variable selon les règlements d'intervention et le positionnement définitif des partenaires),

\* du glissement des calendriers dans le temps (en fonction des contraintes techniques et budgétaires, mais aussi institutionnelles),

\* du coût des emprunts (dépendant de l'évolution des marchés monétaires).

Et plus globalement, il faut redire que ces orientations budgétaires sont établies sur des hypothèses encore conditionnées par le Projet de Loi de Finances en cours de discussion, qui ne sera adopté dans sa forme définitive que postérieurement au vote du Budget Primitif de la Ville. Des ajustements pourront toujours être opérés fin mars au moment du vote des taux de fiscalité (si les recettes des dotations s'avéraient encore plus minorées que nos prévisions prudentes) et en septembre à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire.

### **M. FEUGAS :**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, les orientations budgétaires portent sur des prévisions et évolutions positives ou négatives, tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien pour le fonctionnement que pour les investissements.

La note de synthèse, chaque année, nous donne les informations pédagogiques nécessaires et donc, je ne développerai pas les différents points abordés, mais ferai référence à certains sujets. Les informations prévisionnelles de notre budget n'ont pas de surprises désagréables. Les commissions vont devoir au minimum reconduire, dans une enveloppe contrainte, le nécessaire afin de garder un rythme permettant de subvenir aux besoins premiers de nos Concitoyens.

Notre Commune se conforme donc à ce débat budgétaire, abordant obligatoirement le projet de Loi de finances 2019 qui connaîtra son épisode final après les votes des parlementaires sur les différents chapitres de ce budget national. Or, même s'il s'agit actuellement de prévisions, il est possible de dégager le sens politique qui guide ces orientations gouvernementales. Ce Gouvernement est englué dans un bonneteau fiscal illisible sur le plan économique : un peu moins de Taxe d'Habitation par-ci, davantage de CSG par-là, des cotisations sociales supprimées, le tout saupoudré de taxes renforcées etc ... Mais les effets concrets de cette politique ultra libérale se font sentir dans le quotidien de nos concitoyens : sur le montant de leurs pensions, leurs fiches de paie, le prix des mutuelles, à la pompe pour les véhicules ou le chauffage et, pour les plus fragiles, le quasi gel des prestations sociales.

Autre exemple avec le projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale qui, après des coupes répétées, appauvrit encore plus la politique familiale et met en danger le service public de la santé. Quasiment dans tous les domaines de la vie, nos concitoyens vont subir une dégradation inacceptable de leurs conditions d'existence. Aussi, face à cette situation, le Président MACRON et son Gouvernement ont volontairement brouillé les cartes pour dissimuler un projet politique qui organise un vaste transfert de richesses dans notre pays. Un projet qui fait des riches et des grands groupes les vrais assistés de notre République. Alors,

sans ambiguïté et à rebours des choix d'une majorité qui s'adresse à une minorité de privilégiés, les parlementaires communistes dans le Groupe Gauche Démocratique et Républicaine proposent des mesures fortes avec 50 amendements favorables à la vie de nos concitoyens particulièrement fragiles.

Ce budget sera donc un budget national privilégiant sans ambiguïté un budget des riches. C'est aussi un budget d'abandon qui affecte de très nombreuses communes, tel que celui du ministère de la cohésion des territoires qui connaît une forte baisse, de même que celui de l'emploi ou du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Alors que les attentes de nos concitoyens augmentent, l'État central applique avec un certain cynisme une politique de contraintes à l'égard des Collectivités, notamment les Communes :

- par la baisse continue des dotations. Par exemple, la DGF est passée de 21 % à 14 % en quelques années. Dans le même temps, l'État se défause en ce qui concerne ses missions régaliennes sur les Communes : police, hébergement d'urgence, actes d'état civil, etc ...

- par la disparition programmée de la T.H. entraînant, de fait, la remise en cause de l'autonomie fiscale et du lien entre citoyens et actions municipales. A ce sujet, je vous invite à prendre connaissance sur le site internet de l'AMF de son communiqué du 12 octobre dénonçant avec force « un dénigrement irresponsable des Maires de France » dont le Gouvernement et le parti majoritaire macroniste portent une responsabilité majeure dans ce dérapage insupportable.

Voilà Monsieur le Maire, Chers Collègues, une rapide analyse de notre Groupe sur la situation politique nationale dont souffre la très grande majorité des habitants sur leurs lieux de vie que sont les communes.

Certes, notre commune ne souffre qu'en partie de cette austérité imposée car elle bénéficie pour son budget d'un certain équilibre financier assuré par des dotations dans le cadre de notre situation, notamment avec la DSU et la politique de la ville.

Mais, c'est volontairement que j'ai brossé une analyse budgétaire sévère du plan national car nous ne pouvons nous contenter de rester dans notre bulle locale, sans solidarité et compréhension pour la très grande majorité des communes qui subissent la politique promue par le « Président des riches » et son Gouvernement.

Pour revenir dans notre analyse lormontaise, je ferai deux remarques principales :

- Une sur le chapitre traitant de la marge de manœuvre au dernier paragraphe page 8 de la note de synthèse. Il ne faudrait pas, avec cette lecture, penser que l'injonction de limitation à 1,2 % des dépenses de fonctionnement, liée à une contractualisation budgétaire, soit une obligation pour notre commune. Certes, notre situation financière remplit des conditions qui prouvent notre volonté politique favorable, du mieux possible, à nos habitants, mais je remarque qu'il nous est proposé de rester dans une rigueur que je ne voudrais pas comme la résultante de l'austérité gouvernementale.

- L'autre remarque, sur le chapitre de la programmation des investissements. Je souhaite donc attirer l'attention sur une situation que j'ai abordée en commission mixte concernant la programmation au niveau de la DSTU.

Sans rentrer dans des détails techniques d'un long chapitre de présentation du relevé global des souhaits enregistrés et classés par priorité, je veux ici mettre l'accent sur le manque de possibilités à faire davantage de réalisations, notamment patrimoniales.

Notre Groupe sait, Monsieur le Maire, votre accord, approuvé par la Majorité municipale, pour aider budgétairement si de besoin à avancer dans ces réalisations, mais il heurte tout simplement au fait d'un manque réel de personnel pour pouvoir répondre aux possibilités nécessaires et stopper l'aggravation du retard constaté chaque année.

J'espère que ce sujet, lié à des emplois palliant aux départs non remplacés depuis quelques années et qu'un comparatif entre organigrammes démontrerait sans contestation, fera l'objet d'une réflexion de la Majorité pour que le plus rapidement possible, il trouve une réponse positive démontrant notre volonté municipale d'évolutions par une prise en compte réelle et effective de cette situation lourde de la DSTU. J'ai parlé spécifiquement de la DSTU, mais je sais que dans d'autres secteurs, notamment, l'ECG se pose aussi ces petits problèmes de personnels.

Voilà deux sujets de fond que nous ne pouvons ignorer ou écarter, car nécessaires au maintien de notre capacité à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

En conclusion, ce rapport aide à la réflexion même si, cela est normal et habituel, il est administratif et laisse donc aux Groupes d'élus de notre conseil leurs propres analyses politiques de la situation nationale qui impacte obligatoirement notre cadre budgétaire local. En m'excusant pour avoir été un peu long.

**Mme CASANOVA :**

Je vais aller dans le sens de ce qui a été dit. Le contexte dans lequel nous discutons des orientations budgétaires pour la commune est un contexte tendu sur le plan économique et social pour les classes populaires, que ce soit sur le plan national comme européen et mondial.

La commune a un budget contraint et il est répété dans le document de présentation que l'augmentation des dépenses ne doit pas dépasser 1,2 %. Les services sont appelés à faire des économies et à chercher comment en faire encore d'autres pour atteindre - 3 % ! Les frais de personnel à + 3,7 % en 2017 sont en forte diminution par rapport à 2014, par exemple (+ 5,6 %).

De même, le remboursement de la dette s'est fortement accru depuis 2017 et cela se poursuivra.

L'État se désengage. De gros investissements très utiles pèsent lourdement sur la commune comme la piscine qui sera financée à 50 % par le budget communal, mais qui coûtera 11 millions d'€, autant dire un investissement sur des dizaines et des dizaines d'années.

Cela, alors que les besoins des habitants, des services publics, des employés de la commune sont de plus en plus importants, que leur situation est de plus en plus difficile et que le projet de budget de l'État est une attaque frontale contre les fonctionnaires (120.000 suppressions d'emplois), avec des salaires gelés et des budgets contraints pour les collectivités.

Pour ma part, je n'accepte pas ce que les grandes fortunes et l'État à leur service imposent aux collectivités. Ce n'est pas propre à nous. Dans la zone euro, l'évolution est la même : la croissance reste très faible, le chômage est toujours massif. Dans tous les pays d'Europe, les salaires stagnent, alors que la zone euro est censée, nous dit-on retrouver de la croissance. C'est le constat de l'échec du capitalisme, je le dis clairement, qui ne peut plus offrir de perspectives d'amélioration du sort des travailleurs et des populations.

L'amélioration de nos conditions de vie ne dépend pas d'une augmentation de la croissance, parce que la croissance n'est pas faible pour tout le monde. Il y en a une qui est même en constante augmentation, voire qui a explosé en 2017, c'est celle des profits. Et tout le monde a pu constater que la théorie du ruissellement de Macron n'était pas de mise et que, de fait, cela ne faisait que refléter le cynisme et le mépris du Président des riches envers les pauvres, dont nous avons des illustrations dans ses propos tous les jours, même dans les lieux les plus inattendus.

L'évolution est celle du creusement des inégalités, des grandes fortunes qui explosent (Bernard Arnault, + 85 % ...) au détriment des plus pauvres dont le pourcentage augmente d'année en année. Les plus riches s'enrichissent au détriment des plus pauvres. L'année 2018 a été excellente pour les milliardaires qui ont augmenté leur nombre et leur fortune !

Les patrons et le Gouvernement nous font croire depuis des années qu'il suffit de renouer avec la croissance pour que le chômage régresse, que les salariés retrouvent du pouvoir d'achat, dont la colère contre l'augmentation scandaleuse des carburants est une marque, entre autre. Mais ce n'est pas qu'un problème d'augmentation des carburants. C'est un problème de salaires bas et de mauvaises conditions de travail et de vie. Comme si les patrons ne redistribuaient la richesse produite par les salariés qu'aux seuls actionnaires.

Les patrons en veulent toujours plus, comme ceux de Ford qui s'appêtent à fermer l'usine de Blanquefort, à jeter à la rue les 900 salariés, sans compter les 3.000 emplois induits, alors que Ford affiche des bénéfices insolents, 7 milliards l'année dernière, et qu'il a bénéficié de millions des pouvoirs publics, 25 millions en 5 ans, mais combien depuis l'ouverture de l'usine ?

C'est par des attaques frontales, sur le recul global des conditions de travail des salariés, les licenciements, la précarisation massive, que la bourgeoisie maintient et augmente ses profits. Aujourd'hui, 85 % des salariés en France sont en CDI mais 87 % des nouvelles embauches se font en CDD. Le nombre de salariés intérimaires est passé de 550.000 en 2012 à 650.000 en 2017, par exemple.

Les travailleurs n'ont rien à attendre d'une croissance qui ne profite qu'aux riches. Les solutions ne peuvent venir que de l'action directe des exploités, en prenant sur les profits, en prenant le contrôle de l'économie.

Un autre mensonge est celui de la nécessité de venir à bout de la dette pour sortir des politiques d'austérité, raison pour laquelle il faudrait des budgets contraints. C'est bien la dette qui justifie depuis des années l'austérité imposée par les Gouvernements de droite et de gauche qui se sont succédés.

Cette dette est illégitime, parce qu'elle est le résultat du renflouement par milliards des banques privées par l'État, suite à la crise mondiale de 2007-2008. La dette privée des banques est devenue la dette publique que l'on fait payer à la population. Les travailleurs doivent imposer son annulation. C'est un puits sans fond dont aucun État ne peut plus sortir et qui les soumet au diktat de la finance.

Le désendettement est maintenant devenu le maître mot de la politique de l'État et du prochain budget.

Il justifie les attaques massives contre les services publics, les salaires des agents gelés, l'incitation à recourir de plus en plus à la contractualisation et aux méthodes managériales, la suppression de centaines de milliers d'emplois aidés, les baisses drastiques de budget dans la santé, dans l'éducation, les transports, avec l'attaque frontale contre les cheminots et le service public du rail.

Mais les capitalistes, eux, ne sont pas au régime maigre : l'impôt sur la fortune ne sera plus calculé en prenant en compte les portefeuilles d'actions. C'est un cadeau de 3,5 milliards d'euros aux plus riches. Bruno LE MAIRE, l'assume complètement quand il dit : « *Nous avons décidé de créer des richesses avant de les redistribuer. Cela passe par un choix politique fort : alléger la fiscalité sur le capital.* ». Prendre aux pauvres pour donner aux riches. C'est le même Bruno LE MAIRE qui prétend empêcher Ford de mener la même politique et le convaincre de maintenir les emplois à Blanquefort !

Cela fait plusieurs années que l'État fait porter le poids de son propre désendettement sur les collectivités. Mais cette année, il passe un cran supplémentaire, passant des préconisations à la contrainte, en imposant la fixation d'un plafond de capacité de désendettement, qui sera contractualisé, avec de lourdes sanctions pour les mauvais élèves. Le processus est lancé d'un nouveau corsetage des collectivités.



L'autre sujet d'inquiétude pour les communes est la suppression à terme de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, un geste de MACRON aux classes moyennes.

C'est un coût de 18 milliards pour l'État qu'il faudra bien qu'il trouve et que, d'une façon ou d'une autre, il fera payer aux travailleurs. Le dégrèvement de l'État est total pour 2018-2019 mais après ? Parce que si l'État impose maintenant un cadre de désendettement encore plus contraignant et des économies planifiées et contractualisées, c'est bien parce qu'il n'a pas l'intention de continuer à compenser la suppression de la taxe d'habitation, comptant sur les économies réalisées par les communes. Et la hausse de la pression fiscale, par le biais de la hausse des taux et des baisses d'abattements, n'étant pas prise en charge par l'État, elle ne manquera pas de s'exercer encore plus fortement sur les populations.

L'État continue de se désengager au détriment des collectivités, en mettant en péril les services publics, et un budget communal aussi contraint ne peut pas répondre à tous les besoins sociaux, de prévention et de solidarité des populations de la commune très fragilisées et dont les conditions de vie ne cessent de se dégrader.

La défense et le développement des services publics, des emplois publics, tout comme la défense des emplois privés contre les licenciements, passe par la lutte collective des salariés du public et du privé, pour l'annulation de la dette et la création d'un pôle public bancaire prêtant aux collectivités à taux zéro et contrôlé par la population, par l'interdiction des licenciements, pour le contrôle des travailleurs sur l'économie et sur tous les domaines de la société, pour en finir avec la société de profits qui conduit aux désastres et à la crise que l'on connaît.

C'est un mouvement à construire, l'affrontement des cheminots au Printemps, la lutte « des Ford » qui se poursuit aujourd'hui sont des éléments de cette lutte en osant s'affranchir du dialogue social, en préparant l'affrontement avec ce Gouvernement par la grève et dans la rue.

**M. UNREIN :**

C'est la révolution ! Je n'ai pas de déclaration à faire.

**M. QUERTIMONT :**

Pour notre part, Monsieur le Maire, il nous semble important dans le contexte connu des relations État-collectivités et le manque de clarté permanent qui règne concernant l'évolution de dotations, de porter avec détermination des choix politiques forts.

Dans la gestion pure, tout d'abord, avec un budget parfaitement maîtrisé, comme chaque année, une progression des recettes d'environ 2 % et la progression des dépenses, maîtrisée à 1,2 conforme à l'objectif de l'État, malgré nos efforts sur la masse salariale, 3 %, destinée à rendre un meilleur service à la population et malgré, en passant, les dépenses liées à des décisions nationales non assumées par l'État. Mais également, par une dette parfaitement maîtrisée puisque 3 prêts arrivent à

échéance en 2019, 2020, et 2021 et que nous n'avons pas mobilisé d'emprunt depuis 8 ans. Notre capacité d'autofinancement devrait nous permettre de ne pas y recourir cette année encore puisque l'excédent se situera autour de 5 M€.

C'est essentiel, car grâce à cette gestion saine, notre commune a les reins solides dans un contexte où les menaces politiques et budgétaires à notre encontre s'accumulent, comme en témoigne le récent appel de Marseille pour les libertés locales, par lequel des élus de la République, unis dans la diversité de leurs histoires et de leurs sensibilités politiques, ont lancé un appel solennel pour les libertés locales. Le Sénat, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Régions de France ont lancé un appel pour une relance de la décentralisation lors du premier rassemblement des élus pour les libertés locales. Car nous voyons poindre, au travers de l'hyper centralisation en cours, le transfert sur nos collectivités locales d'une pression budgétaire que l'État ne sait pas s'appliquer. D'ici 2022, les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards alors que l'État va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros de son côté. A quand la réforme de l'État ?

Pourtant, c'est à notre niveau, dans les collectivités proches des citoyens, que l'on trouve l'innovation, le pragmatisme et le bon sens. Nous le prouvons à Lormont car chez nous, cette gestion rigoureuse accompagne un programme politique ambitieux, en faveur de nos concitoyens, un programme d'investissement important et cohérent, avec les priorités politiques du projet de ville, l'éducation, le scolaire, avec le plan d'amélioration et d'agrandissement de 3 groupes scolaires, la reconstruction de la crèche, en faveur du sport avec la reconstruction de la piscine et l'agrandissement de la Maison des Sports des Iris, en faveur de la nature avec le Fil vert, la requalification du secteur Montaigne, la création du 7<sup>ème</sup> parc de la ville, celui autour de la mairie, en faveur de la culture avec le projet Valmont et, bien sûr, le cadre de vie avec le projet Carriet 2 que nous allons aborder tout à l'heure.

A côté de ce programme d'investissement, avec une volonté de soutenir toutes les initiatives citoyennes et associatives dans toutes ces priorités, avec notamment le maintien de toutes les subventions au secteur associatif et la sanctuarisation de 100.000 € pour soutenir les projets issus de nos espaces de concertation.

Tout ceci est possible car nous travaillons en permanence au sein même de notre collectivité pour nous adapter à notre environnement et à son évolution permanente. Nous le faisons avec tous les acteurs concernés, au premier rang desquels figurent nos agents qui jouent un rôle essentiel. Leur tâche est difficile. L'attente de nos concitoyens est de plus en plus prégnante. L'évolution des budgets et la nécessité d'accompagner le développement de notre action politique en faveur des Lormontais les amènent à réfléchir, à adapter en permanence chaque jour les organisations des pratiques, ce qu'ils font avec beaucoup d'implication. La qualité et la cohérence de ce budget viennent aussi de là. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

**Monsieur le Maire :**

Après chaque regard qui a pu être mis en avant, c'est un dossier de présentation d'orientations qui n'est pas soumis au vote. Merci pour les regards qui ont pu être apportés, avec le respect de la diversité de chacune des expressions.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

\* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 20 novembre 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,  
Jean TOUZEAU**